



MA CHÂLONS EN CHAMPAGNE

Des nouvelles du front !

Alors que certaines entreprises tergiversent sur la livraison par drone, nos pensionnaires et leurs comparses, eux, semblent conquis par ce procédé. Déjà 4 livraisons, par « Uber shit », en 4 mois, réalisées et interceptées sur la MA Chalons en Champagne. Saisie qui n'est probablement que la face visible de cette nouvelle méthode d'acheminement. Et pourtant, bien que ce phénomène s'intensifie, augmentant un peu plus encore l'insécurité dans nos établissements, l'administration, comme à son habitude, procrastine en espérant gagner du temps pour, probablement, trouver des solutions « à pas cher », quitte à exposer le personnel, sous son autorité et sa protection, face à des menaces quotidiennes.

D'ailleurs, des brouilleurs de portables, des systèmes anti-drones... Puis quoi encore !! On ne va pas encore lâcher « un pognon de dingue » pour quelques gardiens... Après tout, on leur a fourni de beaux gilets pare-balles... Donc la découverte d'un 9 mm dans un établissement, quelques lames de couteaux, de scies et autres outillages, de stupéfiants et de téléphones, nécessite t'elle cette gabegie financière ?

Concernant le laxisme et l'indulgence, notre établissement, par le truchement de la commission de discipline et les décisions ultérieures, semble avoir trouvé son rythme de croisière, et nos « privés de liberté » semblent déjà l'avoir bien intégrés.

Après les nombreuses interruptions de sanctions à la suite d'égratignures de l'avant-bras ou l'ébauche de la suspension d'un frêle morceau de drap au barreaudage, pour simuler un suicide, nos « actor's studio » locaux, nonobstant des confirmations d'aptitude psychiatrique, forts de cette écoute et sans trop de crainte sur les suites données à leur péripéties non réglementaires, enchaînent leur nouvelle discipline à la mode... Le grimpé de grillage.

En effet, même si, il y a encore peu, « un voltigeur fou » a réussi, par « bris de prison », à prendre la tangente et visiter les rues châlonnaises, le dernier malotru, récupéré dans la zone neutre pour avoir esquissé le même chemin, malheureusement sans succès ayant chuté maladroitement dans le chemin d'intervention lors du grand saut, après l'escalade des grillages de la cour de promenade, s'est vu sanctionner de 14 jours de quartier disciplinaire dont 12 avec sursis. Ainsi, depuis, de nombreux pensionnaires éhontés s'essayent à cette discipline sans peur de la répression administrative.

Alors que nous devrions pouvoir décrire des journées qui correspondent à l'imaginaire de bon nombre de nos concitoyens sur une vie pleine de rédemption de nos pensionnaires... Levés dès l'aube avec lit au carré, obligation de travailler, de s'instruire, d'être poli, de respecter les règles, etc... En quelque sorte accomplir des devoirs à visées ré-insertives !! A Châlons, comme dans beaucoup d'établissements dorénavant, on serait plutôt sur les droits et les activités récréatives... Levés en début d'après-midi après une nuit devant Canal+ ou Beïn, luminothérapie, sonothérapie, percussion corporelle, origami, cinéma, concert, jardinage, sport, point d'accès et défenseurs des droits, etc... Sans oublier d'évoquer, pour un meilleur retour à la vie active sans perte de repère, consommation de stupéfiants en tout genre et communication téléphonique, non pas avec les téléphones fixes mis à leur disposition dans leur cellule, mais avec des téléphones portables qui leur permettront, en sus de préparer leur évasion, d'aider aux livraisons par projection ou drone.

Un seul mot d'ordre... **STOP**... Revenons à la raison pour le bien de tous. Il est temps de trouver des solutions pérennes pour résoudre ces problèmes de sécurité et appliquer les sanctions qui s'imposent lors d'infractions disciplinaires malgré les « larmes de crocodiles » de nos comédiens !!

Pour le SLP **FO Justice** Châlons en champagne
Le 10 juillet 2024

